

CONSEIL MUNICIPAL 06 octobre 2021

Date de convocation : 29 septembre 2021

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19H35

Présents : Maire : Pascal PAVILLARD
Adjoint : Patrick CABAUD,
Conseillers municipaux : Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT
Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Marie-Noëlle PASCAL, Thierry VEGAS

Absents :

Absents excusés : Jérôme NAPPEZ avec procuration à Pascal PAVILLARD, Jean-Noël SAINTOT, Frédéric NARDIN,

Secrétaire : Thierry VEGAS

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Thierry VEGAS est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2021.**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 1 au lot 10 – Revêtement façade

Monsieur le Maire expose,

L'avenant 1 présenté ce jour a pour objet: modification enduits de façade

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur **3 396.61€ HT** Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **24 083.20 € HT** au lieu de **20 686.59 € HT**, initialement prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 1 au lot 10,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 au lot 10,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 1 au lot 04 – Menuiseries extérieures

Monsieur le Maire expose

L'avenant 1 présenté ce jour a pour objet la suppression d'une paire de volets.

Cet avenant entraîne une diminution du marché initial à hauteur de **- 700.99 € HT** Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **48 501.11 € HT** au lieu de **49 202.10 € HT**, initialement prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 04.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 1 au lot 04,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 au lot 04,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 1 au lot 01 – terrassement - VRD

Monsieur le Maire expose

L'avenant 1 présenté ce jour a pour objet des modifications réseaux et parking.

Cet avenant entraine une augmentation du marché initial à hauteur de **3 571.00 € HT** Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **30 338.65 € HT** au lieu de **26 767.65 € HT**, initialement prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 01.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 1 au lot 041,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 au lot 01,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 3 au lot 07 – menuiseries intérieures bois

Monsieur le Maire expose

L'avenant 3 présenté ce jour a pour objet diverses modifications demandées par le maitre d'ouvrage.

Cet avenant entraine une diminution du marché initial à hauteur de **- 3184.61 € HT** Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **24 969.64 € HT** au lieu de **26 789.31 € HT**, initialement prévu (avenants 1 et 2 compris)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 07.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 3 au lot 07,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 3 au lot 07,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 2 au lot 06 – plâtrerie peinture

Monsieur le Maire expose

L'avenant 2 présenté ce jour a pour objet diverses modifications demandées par le maitre d'ouvrage.

Cet avenant entraine une diminution du marché initial à hauteur de **- 1 595.74 € HT** Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **53 461.64 € HT** au lieu de **49 463.60 € HT**, initialement prévu (avenant 1 compris)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 06.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 2 au lot 06,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2 au lot 06,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 1 au lot 08 – faux plafonds

Monsieur le Maire expose

L'avenant 1 présenté ce jour a pour objet le réagréage et la pose de faux plafonds dans l'ancien local archives, transformé en bureau des adjoints.

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur de **582.40 € HT**. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **3 503.78 € HT** au lieu de **2 921.38 € HT**, initialement prévu.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions ci-dessus exposées et d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 08.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 1 au lot 08,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 au lot 08,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

ONF – plan de relance

Monsieur le Maire présente,

La commune va solliciter l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :

- Reboisement de 1,6 ha de peuplements d'épicéas scolytés dans les parcelles forestières n° 6 de la forêt communale.
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux.
- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales :

Territoire communal	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Surface totale
SEMONDANS	Bois Dessus	AD1,6	6 ha 64 a 50 ca

- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 17 mars 2011
- Le montant total HT du projet s'élève à 11 139,00 € *
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 8 911,20 €

* Les montants des travaux ont été établis sur la base des barèmes de l'instruction technique ministérielle du Plan de Relance pour les reboisements en plein.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le plan de financement suivant :**
Subvention sollicitée 8 911,20 €
Autofinancement : 2 227,80 €
- **S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est**

plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20%.

- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022

ONF – Destination des coupes

Monsieur le Maire expose,

1. Assiette des coupes pour l'année 2022 :

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2022-2023 (exercice 2022), l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Parcelle	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter
2.im	3.77	IRR (irrégulière)	125 m3 (futaie affouagère)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES de gré à gré par soumission					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure			
Résineux		X				Grumes	Petits bois	Bois énergie
Feuillus		Essences : XFU Parcelle n°2			X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

Pour les futaies affouagères (2), décide les découpes suivantes : (sans objet)

Pour les contrats d'approvisionnement (3), (sans objet)

Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***Destine le produit des coupes de la parcelle 2 et houppliers chablis à l'affouage ;***

Pays de Montbéliard Agglomération – pacte de gouvernance

Monsieur le Maire présente

Une présentation du pacte de gouvernance est faite par le Maire. Il indique que le projet de pacte lui a été adressé par le Président de l'Agglomération le 31 août 2021 et que la loi permet aux communes membres de rendre un avis préalable dans un délai de deux mois après transmission du projet de pacte. Dans le cas où la commune ne délibérerait pas, son avis sera réputé favorable. Il ajoute que, après avis des conseils municipaux des communes membres, le Conseil d'Agglomération examinera ce projet de pacte de gouvernance au cours d'une séance en fin d'année 2021.

Des échanges ont été engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***Emet un avis défavorable sur le projet de pacte de gouvernance de Pays de Montbéliard Agglomération ;***

Pays de Montbéliard Agglomération – Extension de la convention régissant les interventions de désinfection-désinsectisation et dératisation du département 3D

Monsieur le Maire présente

Afin de proposer les compétences du service de désinfection-désinsectisation et dératisation (3D) du service gardes nature communautaires, aux 72 communes de Pays de Montbéliard Agglomération, une extension de la convention régissant les interventions citées précédemment, a été décidée par délibération du Conseil de Communauté en date du 29 juin 2021.

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention ainsi que de la tarification 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***APPROUVE la prise en charge totale par la mairie de la dératisation issue de l'assainissement public,***
- ***DECIDE que toutes les interventions chez les particuliers seront réalisées à la charge de ceux-ci,***
- ***DECIDE que toutes les interventions chez les particuliers seront pilotées par la mairie,***
- ***AUTORISE le Maire à signer la convention***

Compte rendus des différentes commissions

Commission Environnement :

Concernant les friches d'entrée de village, un courrier sera adressé aux propriétaires leur demandant d'entretenir leurs parcelles de terrain.

Commission Fêtes et Cérémonie :

Octobre Rose : une marche aura lieu le 23 octobre à 14h00 suivie d'une collation et un lâcher de ballons, (deux circuits seront proposés).

Commission communication :

Une réunion aura lieu prochainement pour la rédaction du petit journal. Dans la perspective de l'inauguration de la nouvelle mairie, il est demandé aux personnes possédant des photographies de bien vouloir les transmettre au secrétariat.

Un travail est en cours sur l'achat d'un écran et de matériel de téléphonie (des devis seront proposés au prochain conseil municipal)

Commission bois :

Une réunion devra avoir lieu avant le prochain conseil municipal sur le prix du bois de la prochaine campagne.

Commission voirie :

Nous sommes toujours en attente de devis pour la réfection de la rue de la Chaux

Consultation pour deux locatifs – choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire expose,

La présente consultation concerne la maîtrise d'œuvre relative à la construction de deux logements locatifs.

Les prestations du maître d'œuvre seront réglées par un prix global et forfaitaire, appelé forfait de rémunération, et correspondant au produit du taux de rémunération fixé par le maître d'œuvre dans l'acte d'engagement, par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Ce forfait de rémunération est provisoire.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 360 000 € HT.

Aucune variante n'était autorisée pour cette consultation. Le dépôt de permis de construire est fixé impérativement au 15/12/2021.

Le dossier de consultation des entreprises a été envoyé en consultation directe à 3 architectes.

3 plis ont été reçus conformément aux stipulations du règlement de la consultation. Toutes les candidatures sont juridiquement et administrativement recevables.

Il est proposé, après analyse, de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse du cabinet SARL ARCHITECTURE AMBIANCE ET ATMOSPHERE, pour un forfait de rémunération provisoire de 32 400.00 € HT et un taux de rémunération fixé à 9%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 8 voix Pour et une voix Contre,

- ***DECIDE de retenir l'offre du cabinet SARL ARCHITECTURE AMBIANCE ET ATMOSPHERE, pour un forfait de rémunération provisoire de 32 400.00 HT et un taux de rémunération fixé à 9%***
- ***AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat ci-dessus désigné***
- ***AUTORISE le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions pour cette opération***

Projet éolien

Monsieur le Maire indique qu'après avoir été démarché par la société « ESCOFI, son rôle était de présenter le projet au conseil municipal. Ce dossier doit maintenant être travaillé.

Monsieur le Maire propose que les membres du conseil fassent remonter toutes les questions sans réponse au secrétariat pour mercredi 13 octobre. Elles seront adressées à la société ESCOFI pour réponse. Il est proposé de rencontrer des communes ayant ce type de structure.

Projet photovoltaïque

Le projet de parc photovoltaïque ne pourra pas voir le jour, la superficie n'est pas suffisante.

Informations – questions diverses

Repas des aînés : à débattre au prochain conseil municipal, après positionnement de la commission concernée.

Travaux trottoirs : relance faite pour le démarrage des travaux

Travaux lumineaire rue d'Echenans : relance faite pour le démarrage des travaux

Arbre secs rue de Montbéliard : ils seront coupés et évacués

Construction bâti industriel : groupe de travail constitué de patrick CABAUD, Laurent LAMY et Marie-Noëlle PASCAL pour une réflexion de faisabilité.

Problème d'écoulement des eaux rue d'Echenans : en cours. Relance faite lors de diverses réunions à PMA.

Mise en vente du broyeur du tracteur (voir ensuite pour achat de matériel)

Acquisition jardin rue Echenans : dossier à traiter et à présenter à un prochain conseil municipal

Pont endommagé : en attente du retour de l'assurance

Séance levée à 22h32

Le Maire,



Pascal PAVILLARD

Le Secrétaire,

